



L'allemand à l'école



Château d'Adoménil



Travaux 2016



# Rehain'Actu



## Édito

Le 21 mars, la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) a accepté l'amendement présenté par notre commune, visant à demander notre rattachement à la CCL (Communauté de Communes du Lunévillois), et par conséquent notre sortie de la CCVM (Communauté de Communes du Val de Meurthe) au 01/01/2017.

L'arrêté entérinant cette décision a été pris rapidement par le Préfet. 9 communes de la Communauté de Communes de la Mortagne et la totalité de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal, soit 18 communes, nous y rejoindront.

Cette nouvelle collectivité rassemblera donc 43 communes, représentant un peu plus de 43.500 habitants. 79 élus siégeront au Conseil Communautaire. Toutefois, ceci ne devrait constituer qu'une étape, la création d'une Communauté d'agglomération étant envisagée pour 2020.

Notre population actuelle nous placera à la 5<sup>ème</sup> place de cette nouvelle collectivité. Fort de ce positionnement, nous veillerons à y être écouté et **respecté**.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'état des négociations qui vont s'ouvrir.

*Gérard COINSMANN,  
Maire*

## A

### APPRENTISSAGE PRECOCE DE L'ALLEMAND

Le ministère de l'Education nationale s'est donné comme objectif l'apprentissage plus précoce d'une langue étrangère et le renforcement de l'oral.

L'allemand est choisi pour promouvoir sa culture, pouvoir communiquer lorsqu'on se rend en Allemagne notre pays voisin et, à moyen terme, c'est un atout supplémentaire pour entrer dans la vie active.

L'apprentissage s'organise dès la grande section de maternelle, avec une première sensibilisation à l'allemand à l'oral. Au cours élémentaire, on y associe l'écrit en privilégiant la compréhension et l'expression orale.

L'apprentissage de l'allemand s'acquiert par une pratique régulière et par un entraînement de la mémoire sous la forme de dialogues, de jeux de rôles. Ce qui implique de développer des comportements indispensables: curiosité, écoute, attention, mémorisation, confiance en soi.

A raison d'une heure et demie par semaine, en fin de CM2, l'élève est capable de communiquer: se présenter, répondre à des questions et en poser; de comprendre des consignes, des mots familiers et des expressions très courantes dans les domaines suivants : se présenter, compter, dire la date, son âge, l'heure. Il connaît la météo, les couleurs, le vocabulaire relatif aux animaux, à l'alimentation, aux loisirs, ....

Le recours au français durant la séance doit rester l'exception, les consignes simples et précises sont données en allemand.

Les élèves de CM1 et CM2 reçoivent des cours d'allemand par leur enseignante, La classe de CE2, quant à elle bénéficie de séances d'allemand par visioconférence. Ces dernières ont eu lieu tous les mardis matins de 10h30 à 11h15. Les élèves, par petits groupes, échangeaient avec une assistante allemande postée à Nancy. L'intervenante s'est beaucoup investie. Elle a rendu trois fois visite aux élèves qui ont pu ainsi créer un vrai lien avec elle et progresser davantage.

Par ailleurs, tous les ans, nous organisons une matinée franco-allemande. Elle a eu lieu le 29/01 Les enfants ont pris un petit-déjeuner allemand: les maternels ont été servis par les CM2, et les CE2 et CM1 ont pu échanger (en allemand bien sûr!) avec Elena l'assistante des CE2. Puis tous se sont réunis à la salle communale pour se présenter des chants et des sketches en allemand. Tous les élèves se sont pleinement investis!

*Pascale PIERSON-RENAUD,  
Professeur des écoles*

## ASSAINISSEMENT

A partir de 2016, les habitations non reliées à la station d'épuration de Damelevières ou à une station autonome ne régleront plus la redevance d'assainissement dans l'attente des travaux de raccordement à venir. Cette année, la mise en conformité de l'assainissement du chemin du Fonteny et du reste de la rue Lt Yves de Ravinel sera réalisée pour 30.000€ TTC. La redevance 2016 est fixée à 2,62€ TTC le M3 (y compris taxe agence de l'eau)

## RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Ne plus penser « mauvaises herbes », mais accepter un peu de « végétation spontanée »

A partir du 1er janvier 2017, il sera interdit aux communes d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces verts et sur les voiries .

La biodiversité et la préservation de notre ressource en eau deviennent un enjeu particulièrement important .

Afin de mieux respecter notre environnement et préserver notre santé, nous devons inventer de nouvelles solutions et alternatives non chimiques et accepter que dorénavant les espaces verts autour de chez nous aient une apparence un peu plus sauvage

## FÊTE DE LA MUSIQUE

A l'initiative de la commission Jeunesse, la fête de la musique aura lieu **le samedi 25 juin prochain** au stade de football de Rehainviller. Le programme s'annonce prometteur...

Dès 13H30, une kermesse sera animée par l'Association A nos p'tits écoliers; sont prévus pour les enfants une structure gonflable, un stand de maquillage, une promenade en poney, sans oublier des jeux de pêche et de quilles.

Un repas sera proposé par l'Association A Nos p'tits écoliers et un stand de boissons sera tenu par M. Elafri du café des Sports de Rehainviller.

De 19H à 20H, l'Association Familles rurales d'Hériménil nous offrira un gala de danse enjoué.

Puis en avant la musique ! 2 groupes créeront une ambiance festive:

20h30 / 22h00 Christophe Freyssac

22h30 / 24h00 The Roosters

Membres de la commission Jeunesse: G.Coinsmann, M.Boulefrakh, A.Grajon, P.Paquotte, N.Petitjean, A.Szymczuk

Sylvaine COCHE

## LE CHÂTEAU D'ADOMENIL

La commune de Rehainviller peut s'enorgueillir de compter dans son patrimoine le château d'Adoménil.

### Un peu d'histoire

Le château d'Adoménil a été construit à partir de 1617 par Mathieu de la Haye, gentilhomme de la Chambre du Duc de Lorraine Henri II. Les Hennequin de Gellenoncourt acquièrent le château au XVIIème siècle. La famille Guérin, propriétaire de la faïencerie de Lunéville, le racheta en 1888, y fit quelques aménagements et le transmit au Baron de Ravinel. Il fut vendu au propriétaire actuel en 1978.

Le corps principal est composé d'un corps de logis avec quatre tours, une aile et des communs, et d'une chapelle. Un grand parc entoure la propriété, aujourd'hui hôtel restaurant 4 étoiles réputé, affilié aux Relais & Châteaux.

### Le château, classé monument historique

Par arrêté préfectoral en date du 28 mai 2015, le château d'Adoménil a été inscrit au titre des monuments historiques.

Un monument historique reçoit par arrêté un statut juridique destiné à le protéger du fait de son intérêt historique, artistique ou architectural. Le classement protège les monuments présentant un intérêt à l'échelle de la nation.

Sont ainsi considérées monuments historiques les parties suivantes du château : les façades et toitures du logis et des communs, la chapelle, le bâtiment du pressoir et sa cave, le parc et le jardin, incluant la fabrique et la serre.

### Les conséquences de ce classement

La loi impose une forme de vigilance à l'égard des projets de travaux dans le « *champ de visibilité* » des monuments historiques, dans un rayon de 500 mètres à compter de la base de l'élément protégé.

Toute modification des immeubles (façades, toitures, matériaux), toute construction neuve, mais aussi toute intervention sur les espaces extérieurs (déboisement, publicités, enseignes...) doit recevoir au préalable l'autorisation de l'architecte des Bâtiments de France. Ainsi, par exemple, les tuiles traditionnelles rouges seront privilégiées, les enduits extérieurs seront plutôt dans les tons sable, et certaines couleurs proscrites (le blanc pur et le gris anthracite). Par ailleurs, au niveau des matériaux, le bois sera recommandé, tandis que le PVC sera à éviter.

Le périmètre de protection de 500 mètres autour du château concerne actuellement le village ancien à l'exception d'une partie des rues Carnot et Lt Yves de Ravinel. Ce périmètre pourra toutefois être adapté fin 2017 lors de l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme, et ne visera que le bas du village (rue Husson Lardant, rue d'Adoménil, rue du Gué, place de l'Eglise pour moitié).

Enfin, toute demande relative à l'urbanisme nécessite un délai d'instruction supplémentaire de 1 mois

Sylvaine COCHE

Comme M. Le Maire l'évoquait dans le n° précédent, 2016 va être pour notre commune l'occasion de réaliser des travaux ou d'acquérir des équipements pour préserver la sécurité des personnes, répondre aux obligations d'accessibilité de nos bâtiments publics et entretenir notre patrimoine immobilier.

## Au titre de la sécurité :

- réfection du trottoir de la rue Pierre Eugène Marin, côté école maternelle, avec la création d'un plateau surélevé sur la chaussée, à hauteur de la bibliothèque, pour ralentir la vitesse et sécuriser la circulation entre autres, des scolaires et de leurs parents : 47 000€ TTC dont 31 000€ de subvention espérée.

- Installation d'une vidéosurveillance comprenant 4 caméras réparties aux différents accès du village pour 52 000€ TTC dont 15 000€ de subvention.

- Remplacement des luminaires du Lotissement du Fonteny et du stade pour 15 000€ TTC.

## Au titre de l'accessibilité :

- Installation de toilettes pour handicapés à la bibliothèque et aux vestiaires du football. Ces travaux sont en cours de réalisation par les services techniques de la commune.

- Remplacement des portes de la bibliothèque et des vestiaires du football : 8 500€ TTC.

## Au titre du patrimoine immobilier :

- Réhabilitation pour mise en location, de l'appartement situé au 15 rue PE Marin, devant l'école maternelle : 94 000€ TTC dont 31 000€ de subvention sollicitée.

- Réalisation par les services techniques, d'un hangar pour entreposer du matériel, rue d'Adoménil : 16 000€ TTC.

- Réhabilitation du château d'eau en deux phases (étanchéité et mise aux normes de sécurité): la première estimée à 49 080€ TTC et la seconde à 48 600€ TTC.

Membres de la Commission Travaux : G.Coinsmann, J.Capel, P.Didier, D.Evrard, B.Prongué, JL Szatmari.

Martine HALTER et Pascal DIDIER

## PRÉVENIR LES CAMBRIOLAGES

- Verrouiller portes et fenêtres, même pour une absence courte
- ne pas cacher les clefs sous un paillason ou pot de fleurs
- n'inscrire ni nom ni adresse sur ses clefs.
- ne pas garder chez soi d'importantes sommes d'argent
- photographier vos bijoux, objets de valeurs et conserver les factures
- renforcer la protection de votre domicile (alarme, portes sécurisées)
- poser des barreaux sur les ouvrants non munis de volets,
- changer immédiatement les serrures en cas de perte ou de vol de vos clefs surtout s'il y a perte ou vol de documents avec votre adresse.

### En cas de cambriolage

Laisser les lieux en l'état; ne toucher à rien; prévenir sans délai le 17 dresser un inventaire des objets dérobés et apportez le, lors de votre dépôt de plainte ; prévenir votre assureur

## AGENDA

Mai - Juin

Du 30 mai au 03 juin: inscriptions scolaires pour les nouveaux élèves (se renseigner en mairie et aux écoles).

Dimanche 5 juin: marche gourmande organisée sur Rehainviller par la CCVM .

Dimanche 19 juin: sortie au parc de Sainte Croix organisée par l'Association Familles Rurales.

Vendredi 24 juin: à 20H30 salle socioculturelle, Assemblée générale de l'Association Familles Rurales.

Samedi 25 juin: Kermesse organisée par l'Association A Nos p'tits écoliers et fête de la musique par la commission jeunesse.

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES :

DELALANDE Inès Céline Lucie  
née le 27 février 2016 à NANCY

BAGARD Romane  
née le 8 avril 2016 à NANCY

*Tous nos vœux aux nouveaux-nés et aux heureux parents.*

## ACTU +

### Maison d'Assistantes Maternelles

« MAM Nounou Gatine »

9 rue d'Adoménil.

Tel: 06 27 55 73 49

Accueil de 8 enfants de 3 mois à 6 ans.

Places disponibles à la rentrée de septembre

Et 9 Assistantes maternelles Agréées en activité à Rehainviller.

Voir liste sur le site du Conseil Départemental :

<http://www.meurthe-et-moselle.fr>